



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation des caves coopératives

Question écrite n° 15588

Texte de la question

M. Sylvain Carrière interroge M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les annonces concernant la viticulture et les caves coopératives. Ces dernières années, la filière viticole a eu à affronter les changements climatiques, notamment lors du gel tardif de 2021 qui a entraîné le sinistre de 38 000 hectares de vignes dans l'Hérault, près de la moitié de la production départementale. À cela s'ajoute la concurrence étrangère qui tend les prix vers le bas, alors même que les normes sociales et environnementales y sont moins importantes. Un libre marché qui incite donc à exploiter humains et nature, à des années lumières de la manière de produire dans l'Hérault : observer, s'adapter, travailler avec la nature. L'ancestralité de la viticulture dans l'Hérault entretient un savoir-faire incarné par les viticulteurs. Mais aujourd'hui, alors que les prix des matières sèches (bouteilles en verre, bouchons etc.) augmentent, alors que le prix de l'énergie augmente, les prix de ventes ont baissé de 10 %. Les négociants se basent uniquement sur la rentabilité, à défaut de penser qualité. Dans une logique de marché, les gouvernements successifs et l'Europe ont toujours plaidé pour un arrachage subventionné des vignes. S'il peut être adéquat afin de remplacer certains cépages trop fragiles face au changement climatique par d'autres essences plus résistantes, ce n'est pourtant pas une solution à long terme. La réduction de la production française ne fera qu'accroître la part de vin étrangers sur le marché national, ce qui accentuera encore la baisse des prix d'achats et la perte du goût des terroirs. Le marché viticole se voit ainsi totalement déstabilisé et la concurrence internationale accrue empêche toute projection sereine. Il est donc nécessaire d'accompagner toute la filière productive. Les annonces récentes du Gouvernement sont trop limitées et s'inscrivent dans la continuité de ce qui est fait depuis des années : des mesurette visant à atténuer la colère mais pas de restructuration structurelle, pourtant nécessaire tant les composantes sont changeantes. De plus, elles ne s'appliquent pas pour les caves coopératives qui représentent pourtant 60 % des producteurs français et 40 % de la production. Il faut rappeler également que les coopératives sont adaptées à l'agriculture de demain, elles mettent en commun le matériel de production et atténuent les emprunts nécessaires à l'exploitation agricole. Il existe plusieurs solutions qui s'inscrivent à des horizons temporels différents. Ainsi, M. le député souhaite savoir si M. le ministre compte maintenir une trésorerie pour les caves coopératives. Pour cela, le Gouvernement doit décréter une année blanche : prise en charge ou gel des intérêts bancaires, report des annuités et des amortissements. Il faut également autoriser le stockage privé, afin d'asseoir l'autonomie des caves coopératives sur le marché, actuellement en proie à la prédation des négociants, principale origine de la baisse des prix d'achat du vin et donc de la fragilité économique des viticulteurs français. En complément, il est dès aujourd'hui nécessaire de penser à un réel plan de restructuration, permettant aux viticulteurs de se projeter de manière pérenne sur leur principale passion : faire du vin. Il souhaite connaître sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Carrière](#)

Circonscription : Hérault (8^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15588

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 février 2024](#), page 1329

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)